

Wataynikaneyap Power LP a déposé une demande d'approbation de ses tarifs de transport d'électricité et autres frais pour la période 2027-2031

Wataynikaneyap Power LP (Wataynikaneyap Power) détient et exploite environ 1 742 kilomètres de lignes de transport d'électricité dans le nord-ouest de l'Ontario (réseau de transport). Une partie de ce réseau de transport assure l'alimentation de Pickle Lake (ligne vers Pickle Lake). Le reste du réseau de transport alimente les Premières Nations isolées situées au nord de Pickle Lake et au nord de Red Lake (lignes de raccordement éloignées). Le service de distribution d'électricité dans les Premières Nations isolées est assuré par Hydro One Remote Communities Inc. (HORCI).

Wataynikaneyap Power a déposé une demande auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (OEB) afin d'obtenir l'autorisation de modifier ses tarifs de transport d'électricité et ses frais mensuels fixes facturés à HORCI, avec effet au 1er janvier 2027. La demande vise à obtenir des ordonnances approuvant ce qui suit :

- un besoin total en revenus de transport d'électricité d'environ 149 millions de dollars pour l'année d'essai 2027 à compter du 1er janvier 2027, comprenant :
 - o environ 32 millions de dollars à recouvrer au moyen de tarifs de transport uniformes pour la ligne vers Pickle Lake,
 - o environ 117 millions de dollars à recouvrer au moyen de frais mensuels fixes facturés à HORCI pour les lignes de raccordement éloignées;
- la mise en œuvre d'un cadre de tarification incitatif avec plafonnement des recettes pour la période 2028-2031, en vertu duquel les besoins en recettes approuvés pour 2027 seront ajustés annuellement en fonction de l'inflation, déduction faite d'un montant destiné à favoriser les gains de productivité;
- l'établissement d'un mécanisme de partage des bénéfices selon lequel les bénéfices dépassant un seuil spécifié seront partagés avec les consommateurs;
- La liquidation, le maintien et l'abandon de certains comptes de report et d'écart.

Si la demande est approuvée telle quelle, la facture mensuelle d'un client résidentiel type et d'un client utilisant les services généraux types diminuerait de la manière suivante :

Client résidentiel (750 kWh)	-0,05 \$ par mois
Client de services généraux dont la demande est inférieure à 50 kW (2 000 kWh)	-0,15 \$ par mois

Toute modification des tarifs applicable au transport dans la province sera répercutée au niveau de la portion des frais de livraison pour tous les consommateurs d'électricité de l'Ontario. Il est important d'examiner la requête attentivement afin de déterminer si vous serez concernés par les changements proposés.

Cette audience sur les tarifs sera tenue en vertu de l'article 78 de la **Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario**, L.O 1998, chap. 15 (annexe B)

This document is also available in English.

À SAVOIR

Il existe trois types d'audiences à la CEO : les audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. Le demandeur a demandé une audience écrite et la CEO a l'intention d'y donner suite. Si vous estimez qu'avoir recours à un autre type d'audience serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments.

Au cours de cette audience, nous entendrons les questions et les arguments des participants sur cette affaire. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après l'audience, nous déciderons d'approuver ou non cette demande.

DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de cette demande et de participer au processus. Visitez le site www.oeb.ca/fr/participez et utilisez le numéro de dossier **EB-2026-0152** pour :

- examiner la demande;
- envoyer une lettre comportant vos commentaires;
- présenter une demande pour devenir un intervenant.

DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le **16 juillet 2026** pour :

- fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite);
- présenter une demande en vue de devenir un intervenant.

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous présentez une demande pour devenir intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO

EN SAVOIR PLUS

Commission de l'énergie de l'Ontario

☎ /ATS: 1 877 632-2727
🕒 Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 17 h
🌐 oeb.ca/participez

Wataynikaneyap Power LP

☎ 1 866 763-5427
🕒 Du lundi au vendredi,
de 8 h 00 à 16 h 30
🌐 wataypower.ca